

# Point de la Coopération entre la Côte d'Ivoire et la République du Congo

## I - Présentation

Situé en Afrique centrale, le Congo s'étend sur 342 000 Km<sup>2</sup> avec une population estimée à 4 millions d'habitants.

Ancien territoire de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), la République du Congo est créée en 1958 et accède à l'indépendance le 15 août 1960. Après avoir été pendant vingt et un (21) ans République Populaire, elle prit le nom de République du Congo le 05 juin 1991.

Trois périodes distinguent l'évolution des événements politiques du pays.

- de 1960 à 1969 : Gouvernements civils de l'Abbé Fulbert Youlou (1960-1963) et de Massamba Debat (1963-1969)
- de 1969-1991 : période marquée par un régime militaire marxiste incarné par le Commandant Marien Ngouabi (1969-1977) et par le Colonel Sassou Nguesso (1977- 1991).
- De 1991-1997: une conférence nationale met fin au régime militaro-marxiste et consacre l'avènement du multipartisme dans un contexte marqué par l'élection du Président Pascal Lissouba.
- De 1997 à nos jours : guerre civile et retour du Président Sassou Nguesso au pouvoir.

## II- Economie

Chevauchant l'équateur, le Congo est particulièrement recouvert par la forêt dense qui lui fournit ses principales ressources (bois précieux et bois d'œuvre). Les cultures sont variées (café, palmier à huile, canne à sucre, coton). Les ressources du sous-sol sont nombreuses (or, diamant, plomb, étain, pétrole).

Depuis les années 1970, seul le pétrole produit par ELF-Congo et AGIP ont fourni au pays d'importantes ressources financières. Il représentait plus de 90% des recettes d'exportations et les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des ressources de l'Etat.

### **III- Relations Bilatérales**

La Côte d'Ivoire et le Congo entretiennent des relations amicales et fraternelles. Officiellement, il existe la libre circulation des personnes entre les deux pays et l'obligation de visa a été supprimée.

Il convient de rappeler que les Présidents Félix HOUPHOUETBOIGNY et Marien N'GOUABI ont signé à Yamoussoukro, le 19 janvier 1975, le premier Accord portant création d'une Grande Commission Mixte de Coopération IVOIRO-CONGOLAISE.

A l'occasion de la visite officielle entreprise par le Chef de l'Etat ivoirien les 7, 8 et 9 juin 2013 au Congo, les deux Chefs de l'Etat ont pris l'initiative de redynamiser les relations de coopération entre les deux pays.

Quelques accords spécifiques ont été signés entre les deux pays dans les domaines ci-après :

- des Transports aériens, le 10 juillet 2013 à Abidjan,
- de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le 14 octobre 2013 à Abidjan.

Les projets d'Accords suivants sont en cours de finalisation. Il s'agit :

- Convention sur le transfèrement des condamnés,
- Convention de coopération judiciaire,
- Convention sur l'entraide judiciaire,
- Coopération sur la promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs
- Coopération dans le domaine agricole.

